



DU DECHET A LA VALORISATION...



OPERATION DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

La Communauté de Communes du Sor et de l'Agout relance pour 2011 une opération de compostage individuel, en partenariat avec chaque commune, l'ADEME, le département et Trifyl.

DANS UN PREMIER TEMPS, QUELQUES RAPPELS

A quoi sert le compostage ?

Une fois décomposées, les matières fermentescibles se transforment en humus, que l'on peut utiliser afin d'enrichir la terre et de favoriser la pousse des plantes.

Qui peut composter ?

Propriétaire ou locataire d'un petit carré de terre ou d'un jardin potager, vous êtes concernés par le compostage individuel. Il existe différentes tailles de composteur, à adapter en fonction de vos besoins.

Que mettre dans votre composteur ?

Tous les résidus de coupe et de tonte, les épluchures de fruits et légumes, les sachets de thé, l'essuie-tout, les coquilles d'œufs sont autant de déchets que vous pouvez valoriser dans votre composteur.

Quelles alternatives au composteur ?

- le compostage en tas, à condition d'avoir un jardin assez grand
- le compostage en sac à compost, pour les plus petites superficies

Cette opération menée dans le cadre d'un programme de prévention locale, a pour but de rendre plus accessible le compostage au grand public.

- Mesures d'accompagnement : un programme de communication sera mis en place en parallèle avec la vente des composteurs. Un programme de suivi sur le long terme permettra d'accompagner les habitants volontaires de manière à pérenniser ce dispositif et à y faire adhérer de plus en plus de monde.

- Coût d'acquisition : entre 15 et 25€, suivant les aides qui seront accordées

- Mise à disposition des composteurs : début de l'été 2011.

Si vous êtes intéressés, ou pour plus de renseignements sur le compostage en général, n'hésitez pas à nous contacter :

Communauté de Communes Sor et Agout



05 63 72 84 86 / soretagout.mdamien@orange.fr

